

CONSEIL du 9^e ARRONDISSEMENT

Mardi 29 novembre 2022

19 h 00

La séance est ouverte à 19 h 00

Le mardi 29 novembre 2022, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 23 novembre 2022 en séance en présentiel par Madame la Maire du 9^e arrondissement.

* * * * *

PRÉSIDENTE : Anne BRAIBANT

SECRÉTAIRE ÉLUE : Lisa MAMBRÉ

PRÉSENTS : Anne BRAIBANT ; François GENOUVRIER ; Marion CRÉTINON ; Yohann PARIS ; Antoine JOBERT ; Malika BONNOT ; Quentin CARPENTIER ; Lisa MAMBRÉ ; Bastien MUSSET ; Amaïa SAINZ-RUIZ ; Emmanuel GIRAUD ; Adrien DRIOLI ; Marie ALCOVER ; Gautier CHAPUIS ; Camille AUGÉY ; Pauline BRUVIER HAMM ; Camille LACOSTE ; Élie PORTIER ; Blandine REYNAUD ; Benjamin LAURENT ; Jean-Pierre OTTAVIANI

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DÉPÔT DE POUVOIR : Cyril GUINET (pouvoir à Yohann PARIS) ; Sylvie FRÉNILLOT (pouvoir à Adrien DRIOLI) ; Fatiha BENAHMED (pouvoir à Élie PORTIER)

ABSENTS EXCUSÉS SANS DÉPÔT DE POUVOIR : Gérard COLLOMB ; Alain GIORDANO ; Fouziya BOUZERDA

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

* * * * *

Mme la Maire : Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonsoir. Il est 19 heures 02 et nous allons commencer cette séance du Conseil d'arrondissement du 29 novembre 2022. Traditionnellement, nous allons commencer par la désignation du secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Madame Lisa MAMBRÉ. Est-ce qu'il y a des objections ? Je vous remercie.

Madame MAMBRÉ, je vous cède la parole pour l'appel nominal.

Madame MAMBRÉ procède à l'appel.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut se poursuivre

Adoption du procès-verbal du 18 octobre 2022

Mme la Maire : Nous commençons ce conseil d'arrondissement par l'adoption du procès-verbal du 18 octobre 2022. Y a-t-il des remarques à ajouter sur ce compte rendu ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Mme la Maire : Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

En 2020, nous avons porté un souhait de redonner la parole aux Lyonnaises et aux Lyonnais.

Fin 2022, nous voyons éclore les fruits des premiers dispositifs, nous assistons à la phase finale du premier Budget participatif, la phase du vote.

Il nous reste 5 jours pour voter pour les projets déposés par toutes celles et ceux qui vivent notre ville. En juin, nous avons recensé 1 427 idées, projets. Cet été, les services de la Ville ont procédé à un examen minutieux, écartant souvent avec regrets les projets relevant de la compétence de la Métropole ou de l'État, ou ceux qui n'étaient pas des projets d'investissement. Bien que non soumise au vote, chaque idée a été transmise aux élus et aux services concernés de la Ville afin d'alimenter leur réflexion sur les sujets concernés. Tout n'est pas perdu pour ceux qui n'auraient pas vu leur projet retenu. Pour mémoire, ce sont les habitantes et habitants du 9^e qui se sont le plus mobilisés et ont proposé 168 idées.

Au final, ce sont 217 projets retenus, dont 38 dans le 9^e qui sont soumis au vote. Nous avons accueilli les porteurs de projet pour leur donner les clés d'une bonne campagne incitant à voter pour leur initiative. Nous avons proposé une exposition, la semaine dernière, pour que chacun puisse découvrir les projets et voter facilement. Je vous invite toutes et tous à bien vérifier que vous avez voté. De beaux projets vous attendent dans le 9^e. J'ai hâte de découvrir les résultats du vote d'ici quelques jours.

La participation des habitantes et des habitants, nous allons également l'expérimenter, mais avec les plus jeunes d'entre nous. Des élèves de CM1 et CM2 de plusieurs écoles du 9^e ont été élus à l'automne par leurs camarades, après une âpre campagne électorale. Certains sont venus voter en mairie. D'autres sont restés voter dans leurs écoles. À 14 heures, demain, le premier Conseil d'arrondissement des enfants du 9^e arrondissement sera installé.

Ce Conseil d'arrondissement des enfants sera un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, un espace de discussion, de propositions et d'actions. Les jeunes élus auront le choix entre deux commissions : « Je donne mon avis » ou « Je participe à la création du label aînés friendly & ville des enfants ». Nous consulterons ce conseil d'arrondissement des enfants sur divers projets concrets, aménagement d'un jardin, organisation de manifestations festives ou la place des enfants dans l'espace public. Le CAE sera assurément une nouvelle pierre à cet édifice construit chaque jour qu'est la Ville des Enfants.

Une autre pierre a d'ailleurs été présentée cette semaine : l'interdiction de la consommation de tabac devant les crèches et les écoles. C'est une mesure de santé publique d'abord, afin de ne pas exposer les enfants au tabagisme passif. C'est aussi une mesure éducative avec un devoir d'exemplarité. Et enfin, environnementale, les mégots dans les rues mettant des années à disparaître.

D'autres participations sont souhaitées. Lundi dernier, nous avons présenté aux habitants de Gorge de Loup, le projet d'espace de vie sociale qui sera créé rue Loucheur dans les locaux de l'ancienne boucherie. Telle une annexe du centre social Pierrette Augier, ce local citoyen aura vocation à être un lieu ressource pour les habitants et acteurs locaux. Il sera le point de départ d'un projet d'animation ambitieux et volontariste de tout le secteur.

Ce sera un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, un lieu d'animation de la vie sociale qui permettra aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Ce projet social sera conduit dans quelques mois, une fois les travaux d'aménagement lancés. Il associera les habitants dès le lancement, pour faire de cet équipement un lien entre toutes et tous, dans le quartier Gorge du Loup.

Je cède la parole aux groupes politiques qui, dans le règlement intérieur, ont la possibilité de s'exprimer pendant trois minutes. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ?

Malika BONNOT : Pour le groupe Socialistes. Madame la Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues. J'ai souhaité prendre la parole sur un sujet qui pour moi – je suis certaine que pour vous également – est d'une importance majeure.

Le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, parce qu'il concerne 51 % de la population : les femmes. À Lyon, une manifestation a eu lieu, samedi dernier, et a réuni plus de 8 000 personnes. C'est dire que les violences sexistes et sexuelles sont bien au cœur de nos préoccupations et de notre volonté de lutter pour leur élimination. D'ailleurs, je propose de substituer « violences faites aux femmes » par « violences machistes ». Certains diront que c'est de la sémantique. Non, c'est un acte politique. Ce qui ne se nomme pas n'existe pas. Utiliser le vocable « violences machistes », c'est sortir de l'invisibilité les auteurs, les agresseurs, c'est nommer clairement les choses, c'est les remettre à l'endroit, car c'est bien de cela qu'il s'agit, d'auteurs et d'agresseurs qui commettent des actes de violences pouvant aller jusqu'au féminicide.

Sur cette année 2022, les chiffres sont, comme toutes les années précédentes, glaçants : 102 féminicides et 16 personnes tierces dont 10 enfants ; 94 000 viols ou tentatives de viols ; 70 % des plaintes pour faits de violences ont été classées sans suite ; 32 % de femmes ont subi des faits de harcèlement sexuel au travail ; 17 % d'adolescentes ont déjà subi des faits de harcèlement sexuel en ligne. Et que dire des attitudes, comportement sexistes du quotidien, en privé ou en public.

Donner ces chiffres est le point de départ de la lutte pour l'élimination des violences, sortir du déni, de la banalisation, regarder la réalité en face pour agir et traiter cette réalité de manière efficace, quelle que soit la place que nous occupons : État, collectivité territoriale, élus, associations, citoyennes et citoyens. Il y a encore tant à faire.

Le 25 novembre, tout comme le 8 mars, c'est tous les jours de l'année.

Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci, Madame Bonnot. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je vous remercie et vous propose de commencer l'ordre du jour de notre Conseil d'arrondissement. Nous avons 22 délibérations.

1 - État spécial de la mairie du 9^e arrondissement - Budget primitif pour l'exercice 2023

Rapporteuse : Anne BRAIBANT

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Cette année, les dotations au 9^e arrondissement sont réparties ainsi :

- 557 019 € de dotation de gestion locale ;
- 95 480 € de dotation d'animation locale ;
- 103 266 € de dotation d'investissement.

Cela comprend une augmentation de 13 435 € pour tenir compte des coûts de gestion des nouveaux équipements transférés.

Le travail de redéfinition des dotations des arrondissements engagées en 2021 a conduit à un rééquilibrage entre les deux dotations de fonctionnement, la gestion locale et l'animation. La dotation d'animation locale passe ainsi de 49 005 € à 95 480 €. Pour mémoire, l'excédent de l'exercice 2021 avait permis d'abonder la dotation d'animation locale à hauteur de 40 000 € en cours d'année 2022. Il s'agit surtout d'imputer de manière plus fine toutes les dépenses d'animation et de renforcer ainsi le rôle d'acteur des cohésions territoriales de la mairie d'arrondissement.

Dans ces 95 k€ de dotation d'animation locale, les plus gros postes de dépenses prévues pour l'arrondissement sont les suivants :

- L'organisation d'événements et de réceptions (Les vœux le 14/01, le Carnaval le 18/03, le 14 juillet, forums, après-midi festifs, semaine bleue, expositions, etc.) ;
- La publication du magazine trimestriel O9, magazine de l'arrondissement qui est très apprécié et que tous les habitants du 9^e arrondissement reçoivent. Il met en lumière les initiatives citoyennes, les projets de la mairie et les agendas des festivités ;
- Des contrats de prestation de service ;
- Des locations de matériel liées aux événements ;
- La rétribution des artistes pour les animations et les prestations culturelles ;

Un budget de 6 000€ est toujours inscrit pour les projets développés par les Conseil de quartier. Un suivi détaillé permet à chaque Conseil de quartier de suivre ses dépenses.

Pour 2023, les crédits sur la dotation de gestion locale ont été ventilés en s'appuyant sur le compte administratif 2021 et en fonction des prévisions des dépenses. L'augmentation du coût des énergies est ressentie dès cette année 2022 et impliquera une vigilance accrue pour 2023. La décision modificative à venir en cours d'année permettra d'ajuster au mieux les crédits, notamment grâce aux excédents reportés des années précédentes.

Trois opérations totalisent plus de 80 % du budget : la gestion des crèches, les frais de siège de la mairie et le volet sportif. Les crédits alloués aux crèches ont également été revus à la hausse pour assumer l'augmentation du coût des denrées alimentaires et pour intégrer des produits locaux et issus de l'agriculture biologique (changement de prestataires).

Le montant de la dotation en investissement est de 2 € par habitants, soit 103 266 €.

La programmation des travaux se fait en lien avec la DGTB, la direction de la petite enfance et la direction des sports. Il s'agit des 103 k€ dont je parlais précédemment. Ils sont destinés aux équipements transférés, pour de petits travaux.

Les dépenses d'investissement en 2022 concerne, par exemple : remplacement de portes de secours du gymnase A. Hepburn, achat de mobilier adapté pour les crèches et les salles associatives, divers équipements pour les événements.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

2 - 124 - Désignation des représentants du Conseil d'Arrondissement au sein des Conseils d'école

Rapporteuse : Anne BRAIBANT

Il y a trois petits changements. Suite à la désignation de Marie ALCOVER comme conseillère municipale déléguée à la jeunesse auprès du Maire de Lyon, je propose de modifier les répartitions au sein des conseils d'administration de trois structures de notre arrondissement :

- La Maison de l'enfance de la Duchère où Marie ALCOVER est remplacée par François GENOUVRIER ;
- Le Centre social Duchère-Plateau où Madame ALCOVER est remplacée par Sylvie FRENILLOT ;
- Le Centre social Vaise Pierrette Augier où Madame ALCOVER est remplacée par Madame FRENILLOT.

Prises de parole :

Blandine REYNAUD : Je vais m'abstenir sur ce dossier, vous vous en doutez, puisque depuis le début du mandat, je vous fais remarquer que jusqu'à présent et depuis une vingtaine d'années au minimum, lorsqu'il y avait deux élus de l'arrondissement qui étaient dans des conseils d'administration, la tradition voulait qu'il y ait un siège pour l'opposition. Depuis que vous êtes arrivée, ce n'est plus le cas, c'est pourquoi je vais m'abstenir.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

1 abstention : Blandine REYNAUD.

3 – 4960 - Démarche « Lyon 2030 - Inspirons le changement », refonte du plan d'actions climat-air-énergie et renouvellement du label « Territoire Engagé Transition Écologique »

Rapporteur : François GENOUVRIER

Je vais prendre un peu de temps pour présenter cette délibération importante qui précise la feuille de route de la Ville de Lyon au regard de l'enjeu de lutte contre le réchauffement climatique. Notre action s'organise en trois axes que je vais vous présenter.

Le premier axe, c'est la démarche « Lyon 2030 ». C'est un dispositif porté par la Ville de Lyon mais qui engage tous les acteurs du territoire.

Le deuxième axe, c'est le Plan climat-air-énergie de la Ville. C'est un dispositif de la Ville de Lyon sur ses compétences propres.

Le troisième axe, c'est le label Cit'ergie qui vise à évaluer la politique de la Ville de Lyon.

Pour le premier axe, Lyon 2030, la Ville de Lyon est lauréate du programme « 100 villes climatiquement neutres » de la Commission européenne. Nous sommes désormais au cœur d'un projet européen

ambitieux et inspirant qui a pour objectif la neutralité pour le climat d'ici à 2030. Lyon doit désormais mettre en œuvre un contrat lyonnais pour le climat, un contrat à construire avec tous les acteurs du territoire. En effet, la Ville de Lyon porte le dispositif, le rend visible et accélère l'effet d'entraînement de toutes ces actions, mais c'est bien l'ensemble des partenaires locaux et des citoyennes et citoyens qui sont invités à construire avec nous, ce projet. Déjà plus de 80 partenaires de tous les secteurs publics ou privés soutiennent la démarche Lyon 2030 : les collectivités territoriales, universités, associations citoyennes ou environnementales, professionnels, entreprises de l'énergie, de l'urbanisme, de la santé, des transports, du tourisme et de l'alimentation.

Par trois réunions de travail qui ont réuni plus d'une centaine de partenaires locaux, en mai, juillet et octobre, la Ville a construit la préfiguration de l'Agora Lyon 2030 qui regroupe tous ces partenaires. Pour penser la neutralité climatique à la lyonnaise, la Ville a formulé les objectifs transversaux suivants qui constituent le socle de cette démarche :

- Une transition écologique juste, au plus près des besoins des Lyonnais ;
- Une co-construction avec les actrices et acteurs du territoire et les citoyennes et les citoyens ;
- Un ancrage dans l'identité lyonnaise grâce à la construction d'un récit mobilisateur ;
- Une transition écologique intelligente, le reflet de la *Smart* en anglais, qui s'inscrit dans une dynamique d'innovation, de recherche et de coopération et qui intègre la sobriété *via* l'approche, par exemple, de technologies douces ou *low tech* ;
- Le dépassement de l'approche sectorielle s'appuyant sur les réseaux locaux, nationaux et internationaux pour démultiplier les résultats.

Voilà pour les objectifs généraux. Ils vont servir de socle de réflexion pour la rédaction du contrat lyonnais pour le climat. Celui-ci sera établi en 2023 puis actualisé les années suivantes. Chaque partie prenante, collectivités, associations, entreprises va devoir formuler ses propres engagements dans le cadre de ce contrat, ce qui m'amène à mon deuxième axe qui est l'engagement propre à la Ville de Lyon sur ses compétences. C'est le Plan climat de la Ville.

Le Plan climat, on le connaît un peu mieux. Il existe depuis de nombreuses années. Sa dernière version a été établie pour la période 2020-2026. Il consiste à :

- Prévoir la réduction des énergies fossiles et des gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables et des mobilités douces ou encore les achats publics à faible impact environnemental. La contribution de notre équipe écologiste, depuis le début du mandat, a consisté à rehausser les objectifs, à les mettre à la hauteur des enjeux de l'urgence climatique : plus de budget, plus de moyens humains et une diversification des actions ;
- Favoriser l'efficacité énergétique dans nos bâtiments *via* un investissement sans précédent, sur la qualité environnementale de nos constructions. Je pense par exemple au projet de l'école Laborde ;
- Faire des achats responsables et durables *via* la modification des habitudes d'achat de la municipalité. Je pense par exemple au nouveaux menus des cantines scolaires avec plus de bio, plus de local, moins de déchets ;
- Améliorer la mobilité des agents et des élus en renouvelant la flotte de véhicules de la Ville, en favorisant les transports en commun et le vélo ;
- Adapter nos aménagements pour faire face au réchauffement climatique en développant des cours nature dans nos écoles et nos crèches. Je pense particulièrement à l'école de la Sauvagère.

Voilà quelques actions qui illustrent ce nouveau plan climat de la Ville.

Concernant le troisième et dernier axe, après la démarche Lyon 2030 et le Plan climat de la Ville de Lyon, le label Cit'ergie qui change de nom pour devenir le label Territoire Engagé pour la Transition Écologique. L'acronyme devrait donner TETE. C'est le dispositif de référence qui évalue les plans climat des villes selon des critères définis par l'ADEME au niveau national. Aujourd'hui, en France, 336 collectivités sont engagées dans cette démarche.

Lyon est labellisée Cit'ergie depuis 2015, et depuis la première labellisation, le score de la Ville n'a cessé de s'améliorer pour atteindre quatre étoiles sur un maximum de cinq étoiles possible. Cela reflète une dynamique positive des politiques climat-air-énergie menées à Lyon depuis une quinzaine d'années. Le label étant attribué pour des périodes de quatre ans, le renouvellement doit avoir lieu en 2023, avec une nouvelle évaluation faite par un conseiller indépendant. Le budget est de 50 000 euros TTC sur quatre ans que nous votons ce soir.

J'arrive à la fin de mon intervention. Je rappelle les trois axes et leur articulation :

- La démarche collective « Lyon 2030 » pour embarquer tous les acteurs du territoire vers la neutralité carbone ;
- Le « Plan climat » qui est notre contribution à nous, Ville de Lyon ;
- L'évaluation de notre politique *via* le label TETE « Territoire Engagé pour la Transition Écologique ».

Merci de votre attention. Je vous rends la parole pour d'éventuelles questions.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

4 - 4488 - Approbation de la création et du projet de statuts de la société publique locale (SPL) Métropole de Lyon Aménagement Construction - Désignation des représentants de la Ville de Lyon

Rapporteur : François GENOUVRIER

Je vais présenter les deux délibérations – la 4488 et la 4900 – ensemble. L'une concerne la création de la SPL et l'autre la création d'un Groupement d'Intérêt Économique avec la SERL.

Comme nous l'avons rappelé dans la précédente délibération, la Ville de Lyon mène une politique ambitieuse d'amélioration de son patrimoine pour le sortir de sa vétusté, le mettre aux normes et en améliorer les performances énergétiques et de confort. Le plan d'investissement de la Ville est sans précédent, avec de nombreux projets en cours de réalisation ou en attente de lancement par les services de la Ville. Le volume de dossiers à traiter est important et une stratégie est mise en œuvre pour faire sortir les opérations.

D'une part, les services de la Ville recrutent des renforts dans leurs équipes et d'autre part, la Ville externalise la maîtrise d'ouvrage à des opérateurs tiers capables de réaliser les opérations pour son compte. Une réflexion conjointe avec la Métropole de Lyon et Villeurbanne a fait émerger l'opportunité de se doter d'un acteur commun aux trois collectivités dédié aux opérations de travaux et qui réaliserait ce portage externalisé, tout en mutualisant les moyens financiers, humains et techniques. La forme juridique la plus à même de répondre à ce besoin est la SPL – Société Publique Locale – qui se dénommera SPL Métropole de Lyon Aménagement-Construction. Pour l'acronyme, Madame la Maire, cela devrait donner la SPL MLAC.

Les atouts d'une telle structure :

- Un capital 100 % public et local qui porte pleinement les orientations stratégiques et politiques de ses actionnaires, c'est-à-dire la Métropole, Lyon et Villeurbanne ;
- Un caractère évolutif avec la possibilité d'accueillir à terme, d'autres collectivités ou capital ;
- La possibilité de contractualiser des missions avec ses actionnaires – Métropole, Lyon, Villeurbanne – en situation de quasi régie, c'est-à-dire sans mise en concurrence préalable, de manière à disposer d'une plus grande réactivité et capacité d'adaptation à la variation des missions ;
- La mutualisation des moyens humains et matériels ;

- La garantie d'un pilotage renforcé par les collectivités, garanti par la notion de contrôle analogue à celui exercé par les collectivités sur leurs propres services.

Ce dispositif de SPL existe déjà ailleurs. On peut par exemple, citer la SPL OSER à qui la Ville a récemment confié la rénovation de trois groupes scolaires.

Une petite précision sur les opérateurs externes. Ils ne sont pas lâchés dans la nature avec nos projets. Ils continuent d'être suivis de très près par les élus et le service construction de la Ville de Lyon comme des opérations réalisées en interne.

Afin de permettre à notre nouvelle SPL d'être rapidement opérationnelle, elle va être adossée à la SERL qui dispose de compétences reconnues, d'une assise financière solide et de moyens humains importants. Un Groupement d'Intérêt Économique va donc être constitué entre la SPL MLAC et la SERL, ce qui va permettre de manière très concrète de décharger le projet de la SERL, d'être détaché pour bosser sur des opérations portées par notre SPL. Celle-ci pourra être opérationnelle dès l'année prochaine et la Ville de Lyon pourra lui confier des opérations de construction ou de rénovation d'écoles, gymnases ou crèches. Pour le 9^e arrondissement, nous devrions être concernés par une opération sur la crèche de Champvert.

Je termine sur ce sujet un peu complexe par rapport au montage juridique, mais qui devrait devenir un outil intéressant d'accélération du déploiement de nos projets d'investissement pour les années à venir.

Je vous remercie.

Prises de parole :

Adrien DRIOLI : Je voudrais faire une explication de vote rapide pour ce rapport et les suivants puisqu'ils ont un lien avec la 4900 et la 4729. Notre groupe Lyon en Commun s'abstiendra sur cette délibération et sur celles que je viens de citer de création d'une nouvelle SPL comme sur la suivante concernant le Groupement d'Intérêt Économique. Notre abstention rappelle différents points d'attention et de vigilance déjà exprimés à l'occasion de la création de la SPL dédiée aux mobilités, vous vous en souvenez, à propos de laquelle nous nous étions déjà abstenus. À l'époque, nous nous questionnions sur différents points, notamment sur la place de la Ville de Lyon et de ses réels moyens d'agir, du poids réel des élus dans la gouvernance de ces sociétés, dans leurs instances de décision et qui plus est, de la place donnée, laissée aux citoyens, aux Lyonnaises et aux Lyonnais, de la publicité des débats, de la redevabilité vis-à-vis des Lyonnaises et des Lyonnais.

Cette nouvelle SPL dont l'objet est l'aménagement et l'équipement, les mêmes questions et inquiétudes sont toujours là. Disposer d'une structure, d'un outil qui facilite, voire garantisse la réalisation de la PPI, notre Programmation Pluriannuelle d'Investissement, est une volonté que nous pouvons entendre, que nous partageons, bien évidemment, en termes de réalisation de notre PPI. Nous ne partageons pas avec le même enthousiasme cette forme d'outil. Quels élus ne voudraient pas voir sortir de terre tous nos projets ? C'est sûr que c'est une volonté que nous partageons mais *quid* de la redevabilité, du fait que les débats puissent être davantage publics. Puis comment fait-on pour que les décisions appartiennent vraiment aux élus ? Quelle est la place des arrondissements dans ce nouveau mille-feuille qui vient là, d'avoir une nouvelle couche ?

En l'espèce, nous souhaitons formuler nos inquiétudes sur cette forme d'externalisation de notre plan de mandat, autrement dit, la dilution de notre responsabilité, de la redevabilité du politique, comme à signifier par voie d'effet, la perte de compétences de nos services, d'accepter que nos agents puissent partir vers de telles structures et par avance, d'intégrer que nous ne pourrions plus recruter et attirer des agents de services publics, à exercer par et pour la puissance publique.

Par ailleurs, cette forme d'outil paraît encore plus éloigner les citoyens des lieux de décisions. Cela ne ressemble-t-il pas à un processus qui vient davantage accentuer autour du phénomène de

métropolisation que nous avons longuement abordé lors de la campagne des élections municipales, à Lyon en Commun ? Comment formaliser, comment percevoir cette concentration entre les mains de quelques-uns, à un motif légitime qui est de voir sortir nos projets de terre, mais malheureusement, avec des solutions qui d'un côté, apportent des solutions mais qui en même temps, éloignent toujours de plus en plus les Lyonnaises et les Lyonnais de la sphère de décision et donc de cette redevabilité que je pouvais, jusqu'à présent, aborder dans mon intervention.

Face aux difficultés financières imposées par le gouvernement à toutes les collectivités, nous nous retrouvons ici, quasi obligés de trouver des solutions pour mettre en œuvre notre plan de mandat. Cette énième couche rajoutée au mille-feuille local, pourtant soi-disant simplifié par la création de la Métropole de Lyon, vient modifier le champ d'intervention au sujet de l'équipement et de l'aménagement, en éloignant encore plus les élus des sphères de décisions, de gestion et de débats avec les habitants et les habitantes. Que les projets avancent, sans aucun doute, mais qui les conduit, qui les conduira, qui en rendra compte ? Le fait de siéger dans des organismes extérieurs ne garantit pas la maîtrise directe publique qui est et doit rester légitime, celle dont dispose chaque élu local dans sa délégation, avec les services qui s'y adossent. Responsabilité, redevabilité risquent d'être fortement diluées mécaniquement dans de nouvelles entités avec des Comités de pilotage, des Comités techniques, des Commissions thématiques. Dans tout cela, quelle place pour les arrondissements, comme je le disais, dans les SPL passées et surtout dans les SPL à venir ? Quelle place pour les associations, pour les collectifs, pour les Lyonnaises et les Lyonnais, pour les acteurs qui font vivre, au jour le jour, la vie de la cité ?

Voilà pourquoi je souhaitais apporter une explication pour les trois rapports.

Mme la Maire : D'accord, j'ai bien noté les trois rapports. Monsieur GIRAUD.

Emmanuel GIRAUD : Dans le même ordre d'idée que ce qu'a pu évoquer Adrien – nous n'avons pas rédigé notre argumentaire ensemble – lors des derniers conseils, nous avons pu exprimer notre inconfort, du côté gauche Socialistes, face à la création de sociétés publiques, comme cela a été le cas sur la SPL mobilités qui par nature – Adrien l'a très bien dit – éloigne la décision des élus mais aussi également celle des citoyens et des citoyennes. Ce type de structure très technocratique permet sans doute de réaliser de beaux projets plus efficacement, rapidement, mais au détriment de la transparence et du fonctionnement démocratique. Nous sommes très attachés à l'existence d'un débat public et transparent, d'une prise de décision informée et collective. À l'évidence, ce type de structure, vu le faible nombre de représentants, semble aller à l'encontre de ces principes.

Depuis le départ, nous avons alerté et exprimé notre volonté de privilégier une montée en puissance des services de la Ville de Lyon, ce qui a été le cas d'ailleurs, par de nombreux recrutements, afin que la réalisation de la PPI puisse se faire en interne. Même si bien sûr, nous ne sommes pas opposés sur le principe à une externalisation de certains projets, notamment lorsqu'il s'agit de projets d'envergure – on peut penser à des SPL qui ont été créées lors des derniers mandats comme celle de Confluence ou Part-Dieu – mais qui, à l'évidence, de par leur volume très important de projets, pouvaient potentiellement déséquilibrer les services en interne. Là, il s'agit, ni plus ni moins, de faire face à un manque de ressources internes et de déléguer ce que nous ne pouvons pas faire en interne.

Certes, la création de la SPL permettra une mutualisation de moyens pour faciliter la mise en œuvre des investissements – tu l'as dit, François – en externalisant la phase opérationnelle de ces derniers, elle permettra de réaliser des projets qui, sans elle, n'auraient certainement pas vu le jour. Bien sûr, nous avons besoin d'investissements dans notre Ville. On a souvent parlé de notre dette écologique, de notre dette patrimoniale et il faut aller vite pour y arriver. Cependant, aujourd'hui, c'est plutôt le modèle qui nous interroge. Nous demeurons très attachés au développement de ses propres capacités d'action et à une prise de décision proche de nos assemblées représentatives et proches des Lyonnaises et des Lyonnais.

Pour ces raisons, de notre côté, groupe Socialistes, nous ne prendrons pas part au vote sur cette délibération.

Mme la Maire : Nous prenons note de ces consignes de vote. Monsieur OTTAVIANI, c'est à vous.

Jean-Pierre OTTAVIANI : Je dirais que je partage pas mal des propos tenus par mes deux collègues. Ce que je dirai en complément, c'est qu'on a quand même des collectivités qui l'ont appliquée. Il y en a plus de 900 en France. Tout le monde a entendu parler du problème des écoles, par exemple, à Marseille, alors que cela existe depuis un moment. Ce manque de pouvoir qui est quand même donné aux élus et qui est « délégué » à d'autres pose d'énormes questions.

Je préfère le dire tranquillement. Faisons attention parce qu'on n'est pas sûrs des lendemains. C'est pour cela que je m'abstiendrai comme mes collègues.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

5 abstentions : Adrien DRIOLI ; Cyril GUINET ; Jean-Pierre OTTAVIANI ; Blandine REYNAUD et Sylvie FRENILLOT

Sans participation d'Emmanuel GIRAUD et Malika BONNOT

5 - 4900 - Autorisation de la Société Publique Locale Métropole de Lyon Aménagement Construction à constituer un groupement d'intérêt économique avec la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon

Rapporteur : François GENOUVRIER

Rapport traité en même temps que le précédent.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

5 abstentions : Adrien DRIOLI ; Cyril GUINET ; Jean-Pierre OTTAVIANI ; Blandine REYNAUD et Sylvie FRENILLOT

Sans participation d'Emmanuel GIRAUD et Malika BONNOT

6 - 4946 - Lyon 9^e - Constitution à titre gratuit d'une servitude de passage de canalisation en tréfonds sur les parcelles cadastrées BE 20, BE 22, BE 23 propriété de l'ASL dénommée Industria-Agrippa au profit de la parcelle cadastrée BE 25 propriété de la Ville de Lyon - Déclassement du domaine public communal de la parcelle BE 25 - EI 99033 - N° inventaire 09033 I 001

Rapporteur : François GENOUVRIER

Je serai un peu plus rapide sur cette délibération. Il s'agit de régulariser une servitude de passage sur un terrain que la Ville de Lyon a vendu en 2019 à l'angle des rues de la Gare et Diebold, terrain sur lequel s'est construit l'ensemble de bâtiments de bureaux Industria-Agrippa. Lors des travaux, il avait été trouvé, dans le sous-sol, une canalisation d'eaux usées qui desservait la parcelle voisine qui elle, est encore propriété de la Ville de Lyon. La canalisation a été modifiée mais elle comporte toujours une partie qui passe sous le terrain privé. Il convient de régulariser la situation en établissant un acte de servitude entre la Ville de Lyon et la SCL Industria-Agrippa, servitude consentie à titre perpétuel et gratuit, mis à part les frais notariés estimés à 800 euros, à la charge de la Ville.

Concernant le tènement appartenant à la Ville de Lyon, et actuellement occupé par un carrossier, de par son ancienne vocation de marché aux bestiaux de Vaise, le terrain est classé dans le domaine public, mais dans la mesure où le terrain est désormais utilisé par un locataire privé, il est proposé de procéder à son déclassement du domaine public communal.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

7 - 4948 - Approbation des droits de place des marchés de plein vent pour l'année 2023

Rapporteuse : Marion CRÉTINON

Cette délibération concerne les droits des places de marchés et les droits annexes acquittés par les commerçants des marchés forains pour l'année 2023.

Pour rappel, en 2015, le Conseil municipal avait acté le principe d'une hausse annuelle de 2 % du montant des droits pour les forains abonnés, et avait fixé de nouveaux tarifs journaliers pour les commerçants non abonnés jusqu'au 1^{er} janvier 2020 inclus. Pour les années 2021 et 2022, nous avons voté qu'il n'y aurait aucune hausse par rapport au tarif 2020 en signe de soutien aux forains, compte tenu du fait que la tenue des marchés avait été impactée par les restrictions sanitaires liées au COVID 19.

Aujourd'hui, nous proposons de reprendre un fonctionnement classique de réévaluation annuelle, et à partir du 1^{er} janvier 2023, il est proposé une nouvelle définition des tarifs : une hausse de 2 % du tarif abonnés, une hausse de 10 centimes du tarif journalier par mètre linéaire pour tous les marchés en semaine et de 20 centimes pour les marchés du week-end, en enfin, une augmentation des droits annexes d'électricité qui est limitée à celle des tarifs de l'électricité dans le cadre du bouclier tarifaire 2023 en vigueur pour les particuliers et les petits commerçants sédentaires.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

1 abstention : Blandine REYNAUD.

8 - 4947 - Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public pour l'année 2023

Rapporteur : Quentin CARPENTIER

La délibération en question concerne les tarifs d'occupation commerciale du domaine public pour les commerçants sédentaires, notamment pour les terrasses, pour le fait d'apposer un panneau publicitaire dans l'espace public, et les redevances liées aux fêtes foraines, aux cirques et aux animations commerciales ou publicitaires.

La délibération propose une hausse de 3 % des tarifs pour les terrasses, pour tout ce qui est lié aux fonds de commerces, et un maintien des tarifs au niveau de 2022 pour les redevances pour les fêtes foraines, les commerces ambulants, les cirques. Sachant que la hausse de 3 % pour les commerces sédentaires correspond à une hausse qui était déjà celle annuelle avant le COVID. Il y avait eu un gel

des tarifications en 2021 et en 2022. Elle est inférieure à l'inflation dans un contexte où l'inflation impacte les finances des collectivités, et où en même temps, l'État réduit ou supprime les recettes directes et les compense mal, voire pas du tout. Il y a aussi une hausse de 10 % du tarif de la redevance sur les occupations du domaine public par des flottes de deux roues motorisées qui appartiennent à des entreprises de livraison à domicile. Là, on est plutôt dans le cadre d'une volonté politique de favoriser d'autres modes sur ce type d'activités. C'est aussi en cohérence avec le travail qui est mené vis-à-vis des plateformes de livraison et vis-à-vis de tout ce qui est Dark Store, pour essayer d'en limiter l'implantation et l'impact.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

1 abstention : Blandine REYNAUD.

9 - 4868 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit d'un local du domaine privé situé 10B-12B place Abbé Pierre à Lyon 9^e au profit du Groupement d'intérêt public - Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi - Ensemble immobilier n° 09327

Rapporteuse : Marion CRÉTINON

Cela concerne le renouvellement d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du local situé 10, place Abbé Pierre, à la Duchère, au profit de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, la MMIE.

Les missions de la MMIE sont multiples mais celle qui est la plus visible pour les habitants, c'est celle de coordonner les actions du service public de l'emploi. La MMIE va accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes à la recherche d'une formation, d'un emploi, ou d'un accompagnement pour la création ou la reprise d'une entreprise. Elle travaille en complémentarité avec un grand nombre d'acteurs comme la Mission locale, ALLIES, Pôle Emploi et des structures d'insertion par l'activité économique – comme par exemple AJD, REED – ou aussi de structures comme le CIDFF ou le Pôle linguistique de proximité.

Ce bâtiment situé 10, place Abbé Pierre, réunit également la Mission Lyon Duchère, la médiathèque, la Maison de la Métropole et des Solidarités ainsi que l'annexe de la mairie. Ce bâtiment constitue un pôle de services publics assez unique. Nous souhaitons que les habitants du 9^e, notamment les habitants de la Duchère, continuent de bénéficier de cette offre de proximité de grande qualité et proposons le renouvellement de cette convention au profit de la MMIE, et ce jusqu'en novembre 2025.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

10 - 4867 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition du domaine privé à titre gratuit d'un local situé 1 rue Falsan à Lyon 9^e au profit de l'association REED (Rhône emplois et développement) - Ensemble immobilier n° 09057

Rapporteuse : Marion CRÉTINON

Cela concerne également le renouvellement d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local au profit de l'association Rhône emplois et développement, REED. Ce local est situé au cœur du Vergoin, quartier politique de la ville de 1 250 habitants environ, au sein duquel il est important et nécessaire de continuer le travail « d'aller vers » qui est fait depuis plusieurs années par différentes structures. Ce travail est notamment fait par REED aux côtés du Pôle linguistique de proximité, du PIMMS mobile. Puis, il y a également l'action des éducateurs de prévention.

La mise à disposition de ce local permettra à REED de continuer son action de repérage et de mobilisation des habitants qui sont éloignés ou qui sont en rupture avec le service public de l'emploi, et de les accompagner, de faire le lien avec un accompagnement ou une offre de services adaptée.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

11 - 4923 - Projet Éducatif de Lyon - Attribution des subventions aux coopératives scolaires pour le départ en classes découvertes 2023

Rapporteur : Yohann PARIS

J'ai le plaisir de vous présenter cette délibération qui s'inscrit pleinement dans les orientations du Projet Éducatif en permettant à de nombreux enfants de pouvoir partir en classes découvertes et ainsi, de participer à leur épanouissement en expérimentant la classe autrement, en favorisant leur autonomie et l'apprentissage du vivre ensemble dans un environnement en dehors de leurs habitudes. Ce dispositif offre la possibilité de départ de trois à cinq jours en séjours libres selon les projets élaborés par les enseignants. Le soutien apporté se veut également équitable et propose quatre forfaits en fonction de la classification des écoles, classification effectuée en regard du taux de la proportion de quotient Q1 et Q2 par rapport à l'effectif global de l'école. Il est à noter aussi que la Ville de Lyon apporte une aide aux enseignants lorsque le séjour comprend une ou des nuitées.

Pour le 9^e, ce dispositif bénéficiera à sept groupes scolaires : Audrey Hepburn, Hector Berlioz, Jean Zay, Dahlias, Antonin Laborde, La Sauvagère et les Géraniums. L'aide est de 51 000 euros. L'école Alphonse Daudet pourra également bénéficier d'une prolongation d'attribution de 8 000 euros pour un séjour classe de neige qui n'avait malheureusement pas pu se tenir précédemment.

Je vous remercie de bien vouloir participer à leur épanouissement en donnant un vote favorable à cette délibération.

Mme la Maire : Est-ce que vous avez tous eu la chance de faire une classe découverte quand vous étiez petit ? Cela ouvre les esprits, cela forge, cela permet un début d'autonomie. Ce sont de très beaux projets. Il y a des classes découvertes de neige, de péniche, ou autres.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

12 - 4737 - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour des interventions artistiques auprès d'écoles primaires publiques dans le cadre du projet Rue des enfants pour un montant total de 24 000 euros - exercice 2022

Rapporteur : Yohann PARIS

Dans le cadre de la ville à hauteur d'enfants, l'école Joannes Masset avait pu bénéficier, l'année dernière, de l'intervention de la Coultre qui avait permis la création, avec les enfants, d'une très belle fresque dans la rue piétonnée du Docteur Horand, et qui égaye encore aussi cet espace public utilisé au quotidien par les enfants de l'école.

Cette année, la Ville de Lyon continue cette volonté de reconquête des espaces publics aux abords des écoles par et pour les enfants. Une intervention d'apaisement de la rue de Saint-Cyr, au niveau de l'école de La Gare d'Eau, a d'ores et déjà été menée, et la présente délibération vient en complément de cet aménagement afin de proposer un projet artistique sur cet espace, projet qui permettra une valorisation et une appropriation de l'espace, de changer les perceptions et les usages, mais aussi de participer à l'éveil artistique des élèves ainsi qu'à la mise en valeur de leur potentiel créatif.

Grâce à cette subvention de 4 000 euros, nous pourrons permettre à l'artiste Caroline MARCELLIER de l'association Filigrane, de réaliser des ateliers de sensibilisation aux gestes artistiques avec les enfants mais également des temps de préparation et de réalisation de l'œuvre finale. Caroline MARCELLIER propose un travail autour de la calligraphie et la création de dragonosaures. Je la cite : « Il s'agit d'imaginer que les lettres sont vivantes et qu'elles souhaitent faire des choses et pour ce faire, elles ont besoin d'être dans la bonne position. Imaginons un T qui attend, un S qui s'apprête à manger une part de pizza, un C bien assis qui boit un thé. »

Je suis bien certain que les enfants sauront se saisir de cet espace créatif et seront heureux de pouvoir s'approprier l'espace situé devant leur école si nous leur en donnons l'occasion.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

13 - 5162 - Lancement de l'opération n° 60004xxx « Acquisition de boîtes à dons » au sein des établissements et dispositifs petite enfance de la Ville de Lyon directement ou dans le cadre de l'attribution de subventions d'investissement aux établissements gérés par des associations, affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002

Rapporteur : Antoine JOBERT

C'est une délibération d'ordre technique qui vise à ouvrir des autorisations de financement, mais elle met en exergue les ambitions que nous portons en matière de petite enfance, sur le mandat. Juste un rappel collectif sur le fait que nous avons fait une PPI record, en début de mandat, sur la question de la petite enfance, avec un axe assez fort et affirmé de faire de nos établissements de structures d'accueil petite enfance, des modèles de transition écologique et solidaire. Cela vient se concrétiser par cette délibération qui vise à proposer aux structures associatives et aux structures gérées en régie – donc municipales – l'acquisition et la mise en place de « boîtes à dons » au sein de leurs structures.

Ce n'est pas anodin, ces boîtes à dons, parce que c'est un moyen de favoriser l'économie circulaire avec du réemploi – ce qui est important dans la petite enfance – de vêtements, de jouets, et toutes fournitures qui très vite, ne sont plus utilisées dans une famille. C'est aussi un acte fort en matière de solidarité puisqu'on peut penser – et encourager – que ces boîtes à dons bénéficieront à des familles dans le besoin et qui financièrement, pourront jouir des dons d'autres parents. Nous trouvons cela assez louable.

Cette délibération qui engage quand même pour 192 000 euros maximum, sur la durée du mandat, la Ville de Lyon, est une caractérisation de notre ambition politique en matière de petite enfance.

Je vous invite à voter cette délibération.

Prises de parole :

Blandine REYNAUD : Je souhaitais simplement apporter un élément supplémentaire. De nombreuses crèches faisaient déjà cela par le passé. C'est bien de le faire, je suis tout à fait d'accord, mais je pense qu'il faudrait aussi rendre à César ce qui appartient à César. Il y avait vraiment déjà des crèches, qu'elles soient Ville de Lyon ou associatives, qui étaient déjà dans cette façon de faire. Elles essayaient de le faire de la façon la plus discrète possible pour ne pas mettre mal à l'aise les personnes qui pourraient le prendre mal. On était donc déjà dans cette perspective. C'est bien de les inciter à continuer mais il faut féliciter aussi celles qui le faisaient déjà.

Mme la Maire : Oui, tout à fait. Cela ne peut qu'être louable d'avoir commencé dans le mandat précédent. L'idée est de peut-être « d'institutionnaliser » un peu plus, d'aller plus vite et de donner des moyens à ceux qui voudraient le faire, et même les inciter à le faire. C'est sûr que nous n'avons rien inventé, on veut juste pousser ce projet.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

14 - 4942 - Convention unique Service d'accueil et d'information des demandeurs (SAID) et outillage de la gestion de la demande et des attributions de demande de logement social 2023- 2024

Rapporteure : Malika BONNOT

Madame la Maire,

Mesdames, Messieurs, cher.e.s collègues

Cette délibération porte sur la convention entre la Ville de Lyon, et la Métropole de Lyon.

Celle-ci comporte 2 volets.

- Le SAID, Service d'accueil et d'information des demandeurs, qui demeure à l'identique des précédentes conventions ;
- L'outil métier de gestion des demandes et des offres de logement social qui lui, évolue.

En effet, l'outil utilisé jusqu'à présent n'était plus adapté aux évolutions réglementaires et aux besoins.

Il a été fait le choix du logiciel le plus utilisé en France par les collectivités territoriales, et avec une mutualisation à l'échelle de la Métropole pour conserver la gestion partagée entre les différents acteurs et aussi pour en mutualiser aussi les coûts

Cette mutualisation nous est favorable puisqu'elle aboutit à une diminution des coûts par rapport à l'outil précédent : 5 000 € annuels au lieu de 8 000 € précédemment.

La formation à cet outil, des personnels des services concernés est en cours. Ainsi, le nécessaire a été fait pour que le passage du logiciel précédent à celui-ci soit effectif dès le 7 décembre prochain.

Je vous propose donc un avis favorable à la signature par Monsieur le Maire de Lyon de cette Convention.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

15 - 4915 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 141 641 € relatifs à une opération d'acquisition de 1 logement PLS situé 7 rue du 3 Septembre 1944 à Lyon 9^e

Rapporteur : Malika BONNOT

Merci Madame la Maire,

Mesdames, Messieurs, cher.e.s collègues,

La SA HLM Alliade Habitat sollicite la Ville de Lyon en vue de garantir à hauteur de 15 % trois emprunts d'un montant de 141 641 € contractés auprès de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignation).

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition de 1 logement situé 7, rue du 3 septembre 1944.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SA HLM Alliade Habitat s'engage à réserver à la Ville de Lyon 3 % de la surface habitable de ce bien de 63,76 mètres carrés, et ce pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 60 ans.

Je vous invite à donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

16 - 4839 - Modification de la politique de stationnement pour les résidents

Rapporteur : Quentin CARPENTIER

Le sujet porte sur la possibilité d'avoir une deuxième vignette pour un foyer, pour accéder à la tarification réservée aux résidents, dans l'espace public, dans le secteur payant. Le tarif résidents a été créé en 1985 et la deuxième Vignette, en 1998. Au départ, elle n'existait donc pas. La tarification de la deuxième vignette a été augmentée en 2018 par rapport à la première vignette, en se fondant sur le plan de déplacement urbain de 2017.

Le plan de déplacement urbain de 2017 qui avait été approuvé par Ville de Lyon et par la Métropole indiquait justement un objectif de renforcer les modes actifs, de réduire la motorisation des ménages et dans les moyens indiqués, il était clairement écrit l'objectif d'arriver, à terme, à la suppression de la deuxième vignette. Dans un premier temps, la Ville de Lyon avait augmenté la tarification de cette deuxième vignette. Villeurbaine qui est également concernée par le plan de déplacement urbain a déjà supprimé la deuxième vignette.

Aujourd'hui, on a déjà une très forte baisse de ces deuxièmes vignettes puisqu'en 2017, il y avait environ 6 000 deuxièmes vignettes. Aujourd'hui, il y en a un peu moins de 2 000 sur la ville. On voit que la première étape a bien abouti à l'objectif recherché. Maintenant, l'idée est de se fonder sur le PDU et d'aller au bout de la démarche. Sachant que ce n'est pas qu'une baisse du nombre de deuxièmes vignettes, c'est aussi une vraie baisse de nombre de ménages qui possèdent deux véhicules. Cette forte baisse sur la Ville de Lyon vient en parallèle d'une baisse du nombre de ménages qui possèdent un véhicule, tout court. L'objectif est aussi de faciliter et d'améliorer l'occupation de l'espace public puisqu'aujourd'hui, dans certains secteurs, on a un stationnement

résidents très fort et qui n'est pas forcément optimisé puisqu'on a aussi des parkings privés qui sont vides.

Pour casser les idées reçues, je voudrais ajouter que les ménages qui sont multi motorisés dans la ville, ne sont ni les personnes âgées ni les parents de jeunes enfants. La catégorie d'âge qui est multi motorisée dans la ville de Lyon, ce sont les personnes entre 50 et 65 ans.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

1 abstention : Blandine REYNAUD

17 - 4684 - Deuxième étape d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Avis des communes concernées

Rapporteur : Quentin CARPENTIER

Précédemment, en Conseil d'arrondissement – et ensuite, en Conseil municipal de la Ville de Lyon – on avait émis un avis sur la première phase d'amplification de la ZFE. Cette première phase était la ZFE appliquée aux véhicules non classés et aux véhicules Crit'Air 5, et l'objectif de sortie du diesel en 2026.

Aujourd'hui, l'avis qui sera rendu porte sur la deuxième phase de l'amplification, le calendrier fixé par l'État pour les véhicules Crit'Air 3 et Crit'Air 4, et sur ce qui a été mis en place par la Métropole pour accompagner la ZFE.

J'ai prévu quelques éléments. Le premier, c'est une synthèse du bilan sur la concertation qui a été menée par la Métropole. Il y a cinq grands éléments qui sont ressortis. Il y a le fait d'avoir un dispositif ZFE qui soit cohérent et qui corresponde à la « juste » contrainte. Il y a aussi le fait d'avoir un dispositif de contrôle efficace sur lequel aujourd'hui, l'État n'a rien approuvé en termes de dispositifs de contrôle. En fait, il impose mais finalement derrière, il bloque le contrôle. Il y a également le fait de rendre soutenable la transition des citoyens avec l'accompagnement : développer les modes de transport alternatifs et communiquer sur les enjeux.

Concernant les transports alternatifs, vous le savez, le SYTRAL a doublé ses budgets d'investissement et on a un plan de développement du réseau cyclable.

Pour la communication, la Métropole communique ainsi que la Ville. Au niveau de l'arrondissement, demain après-midi, on organise un forum mobilités, à la Duchère, Place Abbé Pierre, pour expliquer la ZFE aux habitants et pour avoir aussi des acteurs des mobilités alternatives. Ils seront là, sur le terrain, au plus près des habitants. On aura l'Agence mobile TCL, Citiz qui viendra présenter une nouvelle offre puisqu'on a deux stations Citiz qui viennent de s'implanter à la Duchère.

Concernant la soutenabilité de la transition, aujourd'hui, on a des aides mises en place par la Métropole qui sont accessibles à 70 % des habitants touchés, et un montant d'aide plutôt très favorable puisqu'autant sur la proportion d'habitants dans la zone ZFE qui sont touchés, on va au-delà des aides de l'État, et on est la métropole concernée par une ZFE qui est la mieux-disante. En termes de montant des aides, on est aussi la métropole la mieux-disante. Je vous rappelle qu'en termes de « benchmark », on a des métropoles qui ne mettent en place aucun accompagnement comme par exemple, la Métropole d'Aix-Marseille qui ne prévoit rien.

Autre demande qui avait été remontée et qui a été mise en place en termes d'accompagnement à la transition, c'est la dérogation. Toutes les personnes qui ont accès aux aides au remplacement de leur véhicule peuvent être concernées par une dérogation temporaire sur deux ans, à partir de la date où leur véhicule sera concerné par la ZFE. Il existe aussi une dérogation « petits rouleurs » qui est mise en

place. Elle permet aux gens qui n'utilisent un véhicule que quelques jours dans l'année, de ne pas changer de véhicule, pour l'utiliser une fois par semaine, par exemple.

Je voudrais revenir sur le point 1 qui est « une ZFE définie par rapport à une juste contrainte ». Aujourd'hui, on a plusieurs éléments qui étaient remontés en termes d'étude. Tout d'abord, les objectifs de qualité de l'air qui ont amené l'Europe à condamner la France et l'État français à imposer le système des ZFE ne peuvent pas être atteints sans sortir du diesel dans le périmètre central. Ensuite, on avait un certain nombre d'axes majeurs et un certain nombre de communes qui sont concernées par la pollution de l'air mais qui n'étaient pas dans la première version de la ZFE. On aura donc une ZFE avec une zone qui sera élargie et qui aura un calendrier légèrement décalé. Le calendrier est décalé d'un an et ne précise pas la sortie du diesel pour cette ZFE élargie, mais qui permettra d'atteindre les objectifs de qualité de l'air sur les communes concernées par la ZFE élargie et aussi vis-à-vis des grands axes pour les habitants qui habitent à proximité de ces grands axes.

Au niveau de la Ville de Lyon, on est globalement très contents de ce qui a été proposé par la Métropole. Concernant particulièrement le 9^e arrondissement, il y a une demande de la Ville de Lyon : étudier l'intégration du quartier de Saint-Rambert à la ZFE élargie. Au départ, ce quartier était resté en dehors de la ZFE étant donné qu'il permet l'accès au boulevard périphérique nord qui sera intégré à la ZFE élargie d'une part, et d'autre part, puisqu'aujourd'hui, telles que les choses sont définies par l'État, pour avoir accès aux aides de la Métropole et de l'État, il faut soit habiter, soit travailler dans la ZFE. C'est aussi vis-à-vis des habitants de Saint-Rambert qui veulent venir dans Lyon, même s'ils ne vont que jusqu'au parking relais de la Gare de Vaise. On sait aussi qu'il y a un certain nombre d'habitants de Saint-Rambert qui se rendent régulièrement à Caluire. Aujourd'hui, s'ils ne travaillent pas dans Lyon, ils n'ont pas accès aux aides et s'ils ont un véhicule qui ne peut plus rentrer dans la ZFE, ce sont des habitudes qu'ils ne pourront pas conserver. L'objectif est bien de permettre aux habitants de Saint-Rambert d'avoir accès aux aides et d'améliorer la qualité de l'air sur Saint-Rambert.

Prises de parole :

Emmanuel GIRAUD : Il y a beaucoup de débats autour de ce sujet. Je pense qu'il faut aussi bien se dire que les ZFE se sont imposées depuis plus de 10 ans, en Europe, que ce soit l'Europe du Nord ou l'Europe du Sud. Aujourd'hui, vous rentrez dans des villes comme Rome, comme Florence, comme Milan, les dispositifs sont mis en place. On se moque souvent de nos amis transalpins réfractaires et pro « tout bagnole », et finalement, eux aussi y arrivent. On se rend compte que la France attend bien souvent d'être sanctionnée par la Commission européenne pour mettre en place les mesures nécessaires à la transcription dans le droit français des directives européennes. Jusqu'à présent, on paie des amendes plutôt que d'aller sur la mise en place de ces ZFE.

Quentin l'a bien dit. La preuve, c'est qu'aujourd'hui, on ne connaît pas comment le contrôle pourra s'opérer sans financement assez lourd ou en tout cas, sans accord préalable...

Quentin CARPENTIER : (hors micro 1.08.22)

Emmanuel GIRAUD : Tout à fait. La validation d'un dispositif parce que pour l'instant, il n'y a pas d'accord sur la mise en place de ce type de dispositif de contrôle. Combien de fois faudra-t-il répéter que la première des intentions de l'Europe, lors de la préconisation d'instaurer des ZFE, c'était la santé des populations ? Le dire et le redire à ceux-là qui vivent aux abords des voiries les plus polluées – et on en a de nombreuses dans le 9^e arrondissement – ceux-là mêmes qui ont le sentiment d'être punis par la perspective de devoir changer leur véhicule ou leur mode de déplacement. Souvenons-nous aussi que la pollution de l'air a deux fois plus d'impacts sur la fonction pulmonaire, chez les personnes à faibles revenus. En réalité, la transition écologique, quand elle est conduite avec le souci des plus vulnérables, est un levier pour améliorer les conditions de vie de tous.

La crise de l'énergie, avec sa montée faramineuse des prix va encore accélérer la démotorisation. Les mesures que nous devrions mettre en place doivent aussi répondre à des ménages moyens – tu l'as

évoqué – avec près de 70 % des ménages qui pourraient bénéficier d'aide à la conversion, des ménages moyens qui ne pourront plus supporter les coûts des carburants dans un court terme. C'est peut-être même un peu trop tôt pour ceux qui, dans la métropole, vont être tributaires des transports en commun (trop tôt, l'augmentation faramineuse de l'énergie).

Pour faire une ZFE juste, nous pensons qu'il faut aussi, au-delà des moyens mis en place pour aider à la conversion, une alternative des transports en commun accessibles, des zones concernées desservies et des horaires adaptés. A été évoqué le doublement du budget du SYTRAL pour développer des transports en commun. Nous portons un regard positif car c'est évidemment nécessaire et indispensable sur le déploiement et le développement de la ZFE, mais nous resterons vigilants sur le développement, dans le même temps, et de manière lourde, de la fréquence du réseau des transports en commun, de l'amélioration de celle-ci, l'amplitude horaire également parce qu'on a encore trop de quartiers notamment QPV dont les premiers bus démarrent à 6 heures du matin, ce qui est déjà trop tard pour certains actifs qui travaillent dans des métiers à faibles revenus, dans le centre-ville, mais aussi l'extension de manière lourde aussi, de ce réseau de transports. Nous portons aussi de nos vœux le re-débat de la mise en progressivité d'une gratuité, toujours plus croissante des transports en commun. Cela pourrait aussi être une contrepartie vouée à compenser la mise en place de cette ZFE. Ce système est rendu possible – je l'ai dit dernièrement au Conseil municipal – puisque des villes comme l'agglomération de Montpellier le mettent en place dans les prochains mois.

Dernier point, même si vous avez tout le soutien de notre groupe sur cette délibération, je reste quand même surpris que dans le même temps, on annonce -8 % de fréquence de transports en commun depuis début novembre parce qu'on n'arrive plus à recruter des chauffeurs de bus ou autres, et que dans le même temps, on vienne voter – ou sera voté – demain, une augmentation de 3 % des tarifs des transports en commun lyonnais. -8 % d'offre, +3 % d'augmentation, Je pense qu'il est vraiment temps de se préoccuper du renforcement de manière lourde et fiable, de notre réseau transports en commun. Merci.

Mme la Maire : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Jean-Pierre OTTAVIANI : Je souhaitais – comme j'ai déjà pu le faire antérieurement – redire que le projet en lui-même est positif. On ne peut qu'aller dans cette idée. Par contre, nous devons tenir compte des réalités sociales. À mon avis, on va trop vite, on les oublie en partie, par exemple avec le travail, avec le transport tel qu'il est pour le moment. On sait qu'il y a des heures dites de pointe. On sait qu'il y a des heures où le service n'est pas adéquat pour un service alternatif, où les transports alternatifs ne sont pas présents. Ce sont des réalités. On sait aussi qu'un certain nombre de métiers exigent un transport de matériel, d'équipements, etc., et que le travail dit individuel ne cesse de se développer. On doit tenir compte de ces réalités. Il y a un risque d'aller vers une forme d'exclusion. Il faut faire attention, à mon avis.

D'autre part, le GPL ou le bioéthanol ne sont pas soutenus dans le projet. C'est le second point qui me pousse à m'abstenir.

Mme la Maire : C'est noté.

Quentin CARPENTIER : Je vais juste rappeler que sur le calendrier en ce qui concerne la ZFE 4+ et 3+, c'est un calendrier qui est imposé par l'État. La Métropole ne choisit pas le rythme de déploiement. C'est vraiment important de le préciser. C'est le même pour toutes les métropoles concernées par la ZFE.

Je reviens sur ce que tu mentionnais, Emmanuel. Je partage tout à fait ce que tu disais sur la nécessité d'augmenter l'offre, notamment d'élargir les horaires de desserte. On voit qu'en soirée, c'est parfois très pénalisant quand le service s'arrête à 21 heures. Par contre, pour ce qui concerne les questions de tarification, je rappelle qu'aujourd'hui, la billetterie représente un tiers des ressources du SYTRAL. Il y a déjà eu des démarches avec des abonnements gratuits et des abonnements à 10 euros pour toutes les personnes précaires. Aujourd'hui, on a un tiers des habitants de la métropole qui sont bénéficiaires de ces offres. Il y a quand même eu des avancées, il y a un travail qui va vers cela.

Cependant aujourd'hui, on a un point de blocage. On le voit dans les récents échanges et dans les récentes interventions de Bruno BERNARD. L'État a refusé de toucher au versement mobilité en refusant de faire participer les entreprises au financement des transports en commun alors qu'on sait que quand on augmente les tarifs – parce qu'on n'a pas forcément le choix, surtout avec la hausse de l'énergie – ce sont aussi les entreprises qui paient parce qu'elles paient la moitié des abonnements et qu'en plus, cela leur pose des difficultés vis-à-vis de la mobilité de leurs salariés. On a une hypocrisie de l'État sur le sujet.

Puis, concernant l'autre demande qui était la baisse de la TVA sur les transports en commun pour qu'ils soient considérés comme un produit de première nécessité, on a encore un désaccord du gouvernement, même si pour l'instant, un projet dans ce sens a été voté au Sénat, mais sur lequel il n'est pas du tout garanti qu'il y ait une majorité à l'Assemblée vu l'opposition du gouvernement à tout effort. L'opposition du gouvernement à tout soutien aux collectivités.

Mme la Maire : Merci.

Adrien DRIOLI : Une rapide explication de vote. Nous votons pour, pour les élus de Lyon en Commun que je représente ici, ce soir. Je voudrais dire qu'on connaît les enjeux de la ZFE pour permettre la réduction de pollution en ville et de l'usage de l'automobile, et faire en sorte que la ville soit plus attractive, plus apaisée et qu'elle puisse être plus humaine et donc plus vivable pour les habitants, les Lyonnaises et les Lyonnais. Je voudrais aussi rappeler – comme l'a dit Emmanuel et comme on le sait – que les mesures qui ont été mises en place, notamment au niveau de la Métropole, participent à ce que cette ZFE puisse être davantage, à la fois comprise et socialement acceptable par les uns et les autres, mais il y a encore des mesures qui peuvent aider à davantage participer socialement à cette intégration de la ZFE, soutenue par toutes et tous, notamment la gratuité totale des transports en commun, ce qu'à Lyon en Commun, nous avons porté lors des élections municipales. On sait par exemple que les étudiants sont les plus touchés par la précarité actuelle. Un classement annuel de l'UNEF montre qu'on fait partie du top 10 des villes universitaires les plus chères en France, au sujet du coût de la vie étudiante.

Je voudrais dire aussi – comme les élus de la majorité l'ont voté dans un vœu, le 10 février dernier – que nous réitérons trois demandes : l'évaluation de l'impact et des bénéfices des tarifications sociales et solidaires mises en place début 2021 ; l'expérimentation de la gratuité des transports en commun pour les moins de 12 ans, ce qui permettrait là aussi d'impacter les familles les plus faibles, qui ont des dépenses importantes en termes de transports pour les enfants ; et l'étude et l'expérimentation d'une gratuité ciblée qui permettrait un rapport modal depuis la voiture.

Je vous remercie. J'ai essayé de faire vite.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

2 abstentions : Blandine REYNAUD et Jean-Pierre OTTAVIANI

18 - 4729 - Autorisation de la Société publique lyonnaise de mobilités et de la Société d'économie mixte Lyon Parc Auto à constituer un groupement d'intérêt économique

Rapporteur : Quentin CARPENTIER

Concernant la SPL mobilités, on a voté favorablement le sujet au Conseil d'arrondissement, et la Ville de Lyon a voté sa création. Aujourd'hui, la question du Groupement d'Intérêt Économique avec Lyon Parc Auto consiste à permettre la mutualisation de moyens entre la SPL mobilités et le groupe Lyon Parc Auto qui est une société d'économie mixte. L'objectif de mutualiser les moyens, c'est de

permettre de conserver l'activité de Lyon Parc Auto sur les parkings qui aujourd'hui, sont gérés dans la Ville de Lyon. Un certain nombre d'entre eux arrivent en fin de concession. Il s'agit aussi de mutualiser les moyens et les objectifs pour les alternatives aux mobilités puisque LPA développe aussi Citiz, ce qui permet de développer l'autopartage, en alternative à la voiture individuelle. Je vous invite à voter favorablement.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à la Majorité.

1 voix contre : Blandine REYNAUD

3 abstentions : Adrien DRIOLI ; Sylvie FRENILLOT et Cyril GUINET

19 - 4941 - Approbation de tarifs supplémentaires sur la saison 22/23 du Théâtre des Célestins pour la cession du spectacle Le Chat et pour des ateliers pédagogiques

Rapporteuse : Lisa MAMBRÉ

Il est question ici d'approuver le rajout de deux tarifs pour la saison 2022/2023 du théâtre des Célestins (2^e arrondissement) :

- Le premier tarif concerne les ateliers pédagogiques proposés à des établissements scolaires dans le cadre de parcours éducatifs pour un montant de 75 euros HT de l'heure ;
- Le second ajout pour un projet d'éducation artistique et culturel d'envergure à destination des collèges de la Métropole. C'est suite à une résidence artistique avec le Centre Culturel Communal Charlie Chaplin à Vaulx-en-Velin. Il en est découlé Le spectacle « Le Chat » interprété par la compagnie de Yann LHEUREUX – l'association pratique – et ainsi, Les Célestins proposent aux établissements intéressés le spectacle au tarif de 1 200 € HT pour une représentation ou 2 000 € HT pour deux représentations dans la même journée.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

20 - 4927 - Approbation de tarifs pour les locations d'expositions itinérantes du CHRD au format fichier pour des durées de 6 mois à 2 ans

Rapporteuse : Lisa MAMBRÉ

Le CHRD – Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation – outre ses missions principales en tant qu'institution muséale, a diversifié ses activités en développant en particulier les locations d'expositions itinérantes. Dans ce cadre, le CHRD propose la location des panneaux de certaines expositions au format fichier. À l'usage, et en fonction des différentes demandes faites récemment au musée, il est proposé la location des fichiers sur de longues périodes : de 6 mois à un an, ou 2 ans. Une révision globale des tarifs de location des expositions itinérantes est en cours d'étude. Il y a cependant lieu de proposer des tarifs adaptés pour répondre aux demandes en cours. Nous vous proposons d'approuver le tarif de location des expositions au format fichier à 350 € TTC pour les périodes de 6 mois à 1 an, puis 350 € TTC par année supplémentaire pour les expositions suivantes :

- « Les Jours sans » ;

- « La vie à en mourir » ;
- « Spirou, une enfance sous l'occupation ».

Nous pouvons donc passer au vote et merci de votre attention.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

21 - 4877 - Programmation au titre de l'exercice 2022 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2023 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

Rapporteur : Emmanuel GIRAUD

C'est une délibération récurrente que nous avons chaque année et qui porte essentiellement sur des co-financements de postes et d'actions d'ingénierie. Quand on parle de co-financement de postes, il s'agit notamment de postes de direction, de missions, comme la mission Duchère pour nous, ou des postes de directeurs adjoints, toujours de la mission Duchère, qui sont sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole. Ce sont également des postes de chargés de missions qu'on retrouve aussi dans les missions : chargés de missions territoriaux, chargés de missions GSUP ou des chargés de missions communication qui sont sous financement État, ANRU, Métropole mais aussi Ville de Lyon. Enfin, ce sont des financements d'actions sous maîtrise d'ouvrage Ville de Lyon. Je pense notamment à l'une d'entre elles qui est l'enquête « Écoute-habitants » qui se fait, en moyenne, tous les ans ou tous les deux ans, et qui nous apporte des éléments assez précieux de baromètre d'ambiance au sein de nos quartiers QPV. On a notamment utilisé celle-ci la semaine dernière, où vous étiez présente avec d'autres adjoints, lors d'une réunion publique dans le quartier Gorge de Loup. Ce sont des éléments précieux qui nous permettent de réorienter nos actions.

Cette délibération vise à autoriser le Maire de Lyon à attribuer soit des subventions auprès de la Métropole pour cofinancer des postes, soit aller à la recherche de participations de financements de la Métropole pour des actions comme l'enquête « Écoute-habitants ».

Avant de passer au vote, je voudrais juste vous indiquer où nous en sommes aujourd'hui, sur des sujets ayant trait à la politique de la Ville. Vous le savez certainement, les actions en matière de politique de la Ville s'appuient sur des contrats qui en général, sont signés en début de mandat. Le dernier contrat de ville était un contrat qui courrait sur la période 2015-2020. Il a été prolongé, non pas du fait de la Ville de Lyon, mais aujourd'hui, c'est plutôt l'État qui donne son feu vert pour réviser ces contrats en lien avec les politiques nationales en matière de politique de la ville. Ce qui fait qu'en 2021, il a été prolongé, 2022 a été une année électorale, et il n'y a toujours pas de fumée blanche qui émane depuis le ministère de la Politique de la ville, Monsieur KLEIN, mais sans attendre le calendrier annoncé par l'État, je souhaitais quand même saluer l'ensemble des techniciens et le travail mené par Jean-Luc GIRAUD, notre adjoint en Mairie centrale, sur une anticipation du bilan qui a été mené au sein de nos différents quartiers QPV, sur les actions qui ont été menées depuis le vote du dernier contrat en 2015. Un travail de bilan a été effectué, les habitants ont été sondés, les élus ont été associés à deux réunions importantes qui se sont passées en mairie du 9^e. Nous espérons que l'année 2023 sera celle consacrée à la rédaction du nouveau projet de territoire pour la Ville de Lyon qui ensuite, sera intégré dans le contrat de ville.

Ce travail se fera avec les élus, les associations, les structures, les habitantes et habitants, mais aussi les instances participatives qui émanent de notre Ville, qu'il s'agisse des conseils de quartiers ou les conseils citoyens.

Je vous remercie et on peut procéder au vote pour la demande ou l'obtention de ces subventions pour les postes et les actions. Merci.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

22 - 4696 - Lyon 9^e - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon de deux parcelles de terrains bâtis situées 10 rue Cottin et 31 rue Sergent Michel Berthet, en vue de la réalisation d'un espace vert - (parc Michèle Mollard) EI 09305 - N° inventaires 09305 T 003-01 et 09305 A 001 - Lancement de l'opération 09305001, AP 2021-1 « Aménagements espaces verts 2021-2026 », programme 00012

Rapporteuse : Pauline BRUVIER HAMM

Merci Madame la Maire,

Mesdames, Messieurs, élus, habitants et habitantes, bonsoir.

Dernière délibération de la soirée, mais pas la moindre.

Je suis très heureuse, ce soir, de vous présenter la délibération 4696 concernant l'acquisition de deux parcelles.

Ces deux parcelles, situées au 10 rue Cottin et 31 rue Sergent Michel Berthet, font partie de l'ensemble de parcelles de l'emplacement réservé pour le développement du parc Michèle Mollard. Cette acquisition, si elle est votée, permettra à terme, d'agrandir ce parc et d'apporter aux Lyonnais et Lyonnaises un espace vert plus vaste dans ce quartier fortement urbanisé.

Ces terrains sont la propriété de l'association des retraités Rhône Poulenc Textile, avec qui la Ville est en discussion depuis quelques temps et avec qui nous signerons, par la suite, une convention d'occupation temporaire, en attendant le développement de futurs projets sur cet emplacement.

Cette délibération a obtenu l'avis favorable de la commission et je vous propose bien évidemment de voter favorablement. Merci.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

23 - Question au Maire de Lyon : Actions de la Ville de Lyon pour lutter contre les violences conjugales intrafamiliales

Rapporteur : Amaïa SAINZ-RUIZ

Cette question a pour objet l'action de la Ville de Lyon pour lutter contre les violences conjugales intrafamiliales.

Aujourd'hui, les violences à l'égard des femmes et des filles constituent l'une des violations des droits humains les plus répandues, les plus persistantes et les plus dévastatrices dans le monde. Elles demeurent également l'une des moins signalées en raison de l'impunité, du silence, de la stigmatisation et du sentiment de honte qui l'entoure. Les conséquences néfastes de ces violences, sur le plan physique, psychologique et sexuel, affectent les femmes à tous les stades de leur vie.

Depuis 1999, le 25 novembre est la journée internationale des luttes contre les violences faites aux femmes. Elle permet de porter ce sujet au-devant de la scène et de mettre en évidence ce fléau subi au quotidien par un trop grand nombre de femmes. Chaque année, 100 000 femmes sont victimes de viol ou tentative de viol. Dans près de la moitié de cas, ces agressions sont perpétrées par le conjoint. Seules 12 % portent plainte. En France, en 2021, 122 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint.

Quelle qu'en soit sa forme, psychologique, physique, sexuelle ou économique, les violences intrafamiliales conjugales génèrent une emprise, un conditionnement dont il est difficile de se dégager lorsqu'on en est la victime. C'est un abus de pouvoir dans une relation de couple où l'un des partenaires utilise un rapport de force pour contrôler l'autre. Pour se libérer de l'emprise et de la peur, le chemin peut être long. Dans un certain nombre de situations, les victimes n'ont pas conscience que leurs symptômes sont liés à une violence subie. Les victimes ont dès lors, besoin d'être soutenues, défendues et accompagnées.

La Mairie du 9^e arrondissement accueille – comme dans le 3^e, le 7^e et le 8^e arrondissement – une permanence de l'association VIFFIL – Violences Intrafamiliales Femmes Information Liberté. Le travail précieux de l'association permet aux victimes de bénéficier d'une écoute et d'être orientées vers différents services, notamment pour être admises aux centres d'hébergement ou proposer une solution de logement temporaire. On pourrait citer d'autres associations qui soutiennent les femmes victimes de violences sur le territoire de la Ville de Lyon. La Ville de Lyon met à disposition de femmes victimes de violences conjugales, des logements gérés par une association.

Quel(le)s sont les orientations, projets et actions que la Ville de Lyon prévoit de développer pour permettre une prise en charge rapide, tant en termes de soutien que d'aide au relogement sécurisé pour toutes les Lyonnaises victimes de violences intrafamiliales de leur conjoint ?

Mme la Maire : Merci, Madame SAINZ-RUIZ pour cette lecture. Si le vote est positif, ce serait donc la question posée par le 9^e arrondissement au Conseil municipal. Je me ferai le porte-parole de cette question lors du prochain Conseil municipal.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

234 - Question du Conseil de quartier Vaise Industrie Rochecardon

Rapporteure : Danielle PASTUREAU

Bonsoir à toutes et à tous. La question que nous vous posons ce soir, nous l'avons déjà posée, et de prime abord, elle pourrait apparaître comme redondante mais pourtant, ce n'est pas vraiment le cas. Ce qui justifie que nous l'évoquions à nouveau, c'est que la Métropole s'est engagée en faveur de la navette fluviale publique et que la question des abords, et donc de l'entretien des rives, se pose.

En premier lieu, je tiens à faire part de notre grande satisfaction quant à cette décision de la Métropole. Au demeurant, c'est une décision de bon sens parce qu'elle s'inscrit dans la logique de développement des transports collectifs et parce qu'elle offrira un complément aux transports déjà existants, avec en outre, une empreinte carbone limitée. Nous l'attendions depuis très longtemps après avoir eu le sentiment de prêcher un peu dans le désert depuis quelques années. Nous saluons à ce titre, le Vice-président chargé des transports, Jean-Charles KOHLHAAS qui avait pris cet engagement lors d'une réunion à la Mairie du 9^e, organisée à notre initiative, l'année dernière.

Cela étant dit, la décision de la Métropole l'engage à une qualité de service et à nos yeux, cette qualité ne peut se concevoir sans qu'au-delà des performances de la navette, les rives de Saône et leurs

abords, notamment au niveau des débarcadères, ne soient améliorés. Aujourd'hui, ces abords, et plus largement les rives de Saône, côté 9^e et 5^e, constituent, sur les plans visuel et sanitaire, une verrue incompréhensible. Les lieux sont sales, même si le nettoyage a été amélioré. Les sols sont défoncés par endroit et sont dangereux en termes de déplacement et jurent, par ailleurs, avec les beaux aménagements des rives de l'autre côté de la Saône.

Aussi, notre question est la suivante : au regard du projet de la navette, nous souhaitons savoir ce que compte faire la Métropole pour embellir et rénover ces rives de Saône et dans quelles mesures la Mairie du 9^e est prête à peser en ce sens ?

Quentin CARPENTIER : Merci pour cette question. Aujourd'hui, les bas-ports, les rives de Saône du côté du 9^e sont dans le domaine de Voies navigables de France. On n'est ni dans le domaine de la Ville ni dans le domaine de la Métropole. On travaille avec Voies navigables de France pour voir si des choses peuvent émerger mais on n'est pas dans un conventionnement comme cela existe de l'autre côté. Par contre, dans les choses qui ont été développées, il y a quand même des activités qui se développent, notamment autour de la logistique fluviale. Pour ce qui concerne la navette, il y a un travail du SYTRAL et de la Métropole pour une expérimentation à l'horizon 2025. Aujourd'hui, on n'est pas en mesure de répondre dans le détail sur ce qui sera fait puisque le travail est en cours et que même au niveau des élus de la Mairie et au niveau des élus de la Métropole, il n'y a pas forcément de retour des services sur l'emplacement des débarcadères, des arrêts, comment cela fonctionnerait. Il existe encore un certain nombre d'inconnues à lever.

Je ne peux donc pas répondre à la question sur ce qui sera précisément fait pour améliorer l'état des embarcadères. Ce qui est sûr, c'est qu'il faudra bien que les embarcadères soient traités pour au moins être aux normes en termes de sécurité.

Mme la Maire : Je vais ajouter quelques éléments. Il est évident que la Mairie du 9^e arrondissement est engagée sur la valorisation de ces bas-ports qui jalonnent le 9^e arrondissement. *A priori*, ils ne seront pas aménagés, dans un avenir proche, de la même façon que la rive, en face. Pourquoi ? Parce qu'il y a quand même des portions qui sont confiées à des associations pour valoriser la biodiversité, il y a des portions qui seront intégrées dans des projets plus urbains, des ports en hauteur mais qui seront forcément impactés. Je pense au Port Mouton sur lequel un travail est engagé. C'est sûr que des initiatives d'occupation de l'espace de ces bas-ports, notamment quai Arloing, par des initiatives associatives ou par des entreprises privées sont poussées et valorisées par la Mairie du 9^e arrondissement, tout en ayant ce bémol que mentionnait Monsieur CARPENTIER. Il s'agit d'un domaine des Voies navigables et nous sommes un peu « lobbyistes » sur des projets auprès de ces instances, mais on n'est pas complètement décisionnaires. On est bien dans ce sens de vouloir valoriser ces rives, ces berges, tout en sachant que ce sera sans doute plusieurs projets différents et pas un seul chemin de halage. Des projets sont en train de se dessiner et on pourrait même en construire ensemble, sans problème.

Danielle PASTUREAU : Merci pour vos réponses.

Mme la Maire : Je vous en prie. Est-ce qu'il y avait d'autres questions ou interventions ? Oui, Madame REYNAUD.

Blandine REYNAUD : Je souhaitais simplement attirer votre attention sur les problèmes de tranquillité, de quiétude, dans le quartier et notamment devant la mairie parce qu'après une période d'accalmie, on a à nouveau des nuisances, et les habitants viennent se plaindre, de nouveau. Ce serait souhaitable que l'on puisse retrouver l'accalmie précédente et que tout se calme.

Mme la Maire : Je n'ai pas été interpellée dernièrement, mais c'est intéressant d'avoir votre retour. On a régulièrement un point police. On en a un très bientôt et on rebalaira ce sujet.

Je vous remercie. Je vous donne rendez-vous l'année prochaine pour un prochain Conseil d'arrondissement, le 10 janvier 2023. En attendant, passez une belle fin d'année et ne mangez pas trop de chocolats. Revenez-nous sveltes, l'année prochaine ! Bonne soirée à toutes et à tous.